



## ***AVIS PUBLIC***

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GRERFFIER-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance tenue le 13 janvier 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 625-2025 concernant l'occupation et l'entretien des bâtiments. L'objet du règlement numéro 625-2025 est de définir les catégories d'immeubles pour lesquelles des normes d'occupation et d'entretien des bâtiments sont fixées et de prévoir lesdites normes de façon à éviter le déperissement de ces immeubles, les protéger contre les intempéries et préserver l'intégrité de leur structure.

Le 12 février 2026, la MRC de Pierre-De Saurel a délivré le certificat numéro 2026-1288-STD-42-RU attestant de la conformité du règlement numéro 625-2025 aux objectifs et aux dispositions du schéma d'aménagement de la MRC de Pierre-De Saurel.

Le règlement numéro 625-2025 est entré en vigueur à la date de délivrance du certificat de conformité par la MRC, soit le 12 février 2026.

Les personnes désirant prendre connaissance de ce règlement peuvent se présenter à l'hôtel de ville, situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David, aux heures habituelles d'ouverture.

**Donné à Saint-David, ce 16<sup>ème</sup> jour du mois de février de l'an deux-mille vingt-six.**

**Mark McDuff**  
**Directeur général et greffier-trésorier**